



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués  
en exercice : 55

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 09 JANVIER 2023

A la suite d'une convocation du 02 janvier 2023, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 09 janvier 2023 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

- ✓ Etaient présents : **33**  
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Pierre LANG, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Hubert BOURING, Bernard CLAVE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, André DUPPRE, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Jean MEKETYN, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Emmanuel THRY, Christian CLEMENT, Roselyne DA SOLLER, Cathia HEIM, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Serge STEBLER, David SUCK, Salvatore FIORETTO, Hubert BUR, Mireille CINQUALBRE.
- ✓ Excusés : **10**  
Madame, Messieurs Alexandre CASSARO, Chantal PLATTE, Durkut CAN, Cyrille FETIQUE, Bernard PETRY, Pascal LAUER, Etienne HOFFERT, Jean-Paul TINNES, Pierre THIL, Claude KLEIN.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **5**  
Mesdames, Messieurs Simone RAMSAIER a donné procuration à André DUPPRE, Pascal HELFENSTEIN a donné procuration à Salvatore COSCARELLA, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.
- ✓ Absents : **7**  
Madame, Messieurs Sabrina HASSINGER, Guy BORN, Emmanuel SCHULER, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Roland GLODEN, Bernard COLBUS.

### 13. FINANCES

#### **OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le Comptable Public du service de gestion comptable de Saint-Avold sollicite l'inscription en non-valeur des produits suivants, soit **249,08€ HT** dont le recouvrement s'est avéré impossible :

Année	Montant (en € HT)	Motif	Imputation comptable
2020	198,48	Montant inférieur au seuil de poursuite	6541
2018	50,60	Insuffisance d'actif sur redressement/liquidation judiciaire	6542
<b>TOTAL</b>	<b>249,08</b>		

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président,

Le Comité Syndical,

\*\*\*\*\*

Délibère, par :

38 voix pour,  
0 voix contre,  
0 abstention.

**Décide**

- L'admission en non-valeur des produits ci-dessus désignés, qui seront alors considérés comme irrécouvrables ;
- Leur inscription aux articles 6541 et 6542 du budget 2022.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

Fait à MORSBACH, le 09 janvier 2023

Roland ROTH,  
Président

Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT,  
Compte tenu de la publication de la délibération, le 17 JAN. 2023  
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 17 JAN. 2023